



**Les Angles**

REF : P / POL / 0010 / 2022  
Paraph

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 066-216600049-20220407-POL\_0010\_2022-AR

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

COMMUNE DES ANGLES

**THEME** : Police générale – P / POL / 0010 / 2022

**OBJET** : OUVERTURES EXCEPTIONNELLES DE BIBICHE, LA KASA DE L'OURS, P'EDEN ET L'IN8, A L'OCCASION DE LA SOIREE DE FERMETURE DE LA STATION, LE 09 AVRIL 2022.

**Le Maire de la commune des Angles,**

*Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L1111-1 et suivants, et dans son article L2212-1,*

*Vu l'article L.2212-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 06 février 2018 N° PREF/CAB/BPAS/2018037-0002 relatif à la Police des débits de boissons et notamment son article 5,*

*Considérant les demandes présentées à l'occasion de la soirée de fermeture de la station, qui se déroulera la nuit du 09 avril à Bibiche, la KASA de l'OURS, à l'EDEN et à l'IN8 jusqu'à 3 heures du matin.*

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

L'ouverture du Bowling (SAS DIONYSOS BIBICHE), de la KASA de l'OURS, de l'EDEN et de l'IN8 est autorisée exceptionnellement pour la nuit du 09 avril 2022 jusqu'à 3 heures du matin, à l'occasion de cette soirée exceptionnelle.

#### ARTICLE 2 : PROTOCOLE SANITAIRE

Un protocole sanitaire est conseillé :

- Respect des gestes barrières
- Ce protocole pourra être renforcé ou allégé, ainsi que l'heure d'ouverture tardive selon les directives du Préfet

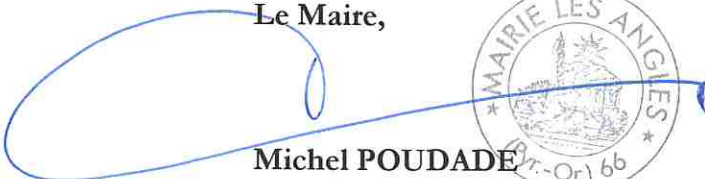
#### ARTICLE 3 : APPLICATION

Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera également transmise à :

- Mr le Sous-Préfet de Prades
- La Police Municipale des Angles
- Mr le Chef de Brigade de Gendarmerie de Formiguères

LES ANGLES, le 7 avril 2022

Le Maire,

  
Michel POUDADE

